



Social

Aide à domicile : des métiers essentiels à valoriser

« Les épisodes caniculaires de ces dernières semaines rappellent combien l'aide à domicile est précieuse pour les personnes vulnérables. Pourtant, les métiers de l'aide à la personne, qu'il s'agisse d'accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap, peinent à recruter. Le Département de la Drôme s'est donc engagé à les promouvoir. D'autant que ces métiers s'adressent à des profils très variés. »

« En Drôme, 350 offres d'emploi dans les métiers de l'aide à la personne sont actuellement vacantes », annoncent Françoise Chazal, vice-présidente du Département, et Véronique Geourjon Reyne, directrice adjointe, toutes deux en charge des solidarités. Face à ce constat alarmant, le conseil départemental a lancé au printemps dernier une campagne de communication baptisée « Essentielle », en référence à la place qu'occupent les aides à domicile dans le quotidien des bénéficiaires.

Les besoins vont exploser

« En Drôme, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) emploient 3 600 personnes », rappelle l'élue et la directrice adjointe. Mais tous manquent de personnel pour accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap. Elles sont aujourd'hui 12 000 à bénéficier de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) à domicile en Drôme et 3 200 de la prestation de compensation du handicap (PCH). D'ici à 2030, le nombre de Drômois de plus de 60 ans en perte d'autonomie pourrait encore croître de 33 %. Autant dire que les besoins dans les métiers de l'aide à la personne vont exploser. « Il est important de préciser qu'il ne s'agit en rien d'un métier de "femme de ménage" mais d'un accompagnement à la vie sociale », poursuit Véronique Geourjon Reyne. Les arguments relayés par le Département pour convaincre des can-



« Nous avons souhaité par cette campagne de communication mettre à l'honneur les métiers de l'aide à domicile », souligne Françoise Chazal, vice-présidente du Département de la Drôme.

didats ne manquent pas : des métiers valorisants, d'avenir, permettant de travailler près de chez soi, qualifiés, avec des possibilités de se former tout au long de sa carrière...
Assurer une couverture équitable du territoire
Pour le Département, il s'agit également d'assurer une réponse équitable aux besoins des personnes en perte d'autono-

mise sur l'ensemble du territoire. « Les 65 services d'aide et d'accompagnement à domicile existants ont tous fait l'objet d'une autorisation d'exercer par le Département. Onze d'entre eux sont habilités au titre de l'aide sociale, c'est-à-dire que nous intervenons pour fixer leurs tarifs. Nous veillons à ce que la couverture du territoire soit assurée et que les usagers aient le choix entre des services habilités ou privés », commente la directrice adjointe en charge des solidarités. 50 millions d'euros sont consacrés par le Département au maintien à domicile des bénéficiaires de l'APA via une participation sur le tarif horaire des SAAD. Pour les personnes de plus de 60 ans non éligibles à l'APA, il est possible de se rapprocher de sa caisse de retraite ou de sa mutuelle. La plupart propose une

prise en charge partielle pour des heures d'aide à domicile (voir page ci-contre ce que propose la MSA). « Dans tous les cas, il est recommandé de solliciter une évaluation de son état de dépendance entre 65 et 70 ans », souligne Françoise Chazal et Véronique Geourjon Reyne. Une étape parfois difficile à franchir. « Cette évaluation, réalisée par le Département, sa caisse de retraite ou sa mutuelle, permet de faire un bilan, de recevoir des conseils, d'anticiper des aménagements de son habitat, insistent-elles. C'est aussi l'occasion de commencer en douceur avec une aide pour les tâches ménagères et éviter ainsi une intrusion qui pourrait sembler violente lors d'une perte brutale d'autonomie. » ■

Sophie Sabot

EN PRATIQUE /

Un numéro de téléphone pour toute question

Le Département a mis en place la plateforme téléphonique Drôme Solidarités, avec un numéro unique : le 04 75 79 70 09. Une équipe répond aux questions des personnes âgées, handicapées ou de leurs proches. Elle évalue leurs besoins et les accompagne en lien avec les partenaires concernés. Les personnes relevant du régime agricole sont ainsi mises en contact avec leur MSA.

Toute personne intéressée par les métiers de l'aide à domicile peut aussi contacter ce numéro pour obtenir des informations sur les missions, l'organisation du temps de travail, les formations, la possibilité de tester ces métiers dans le cadre des dispositifs d'immersion de Pôle emploi... ■



En Drôme, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) emploient 3 600 personnes. ©AdobeStock

POUR CEUX QUI NE BÉNÉFICIENT PAS DE L'APA /

La MSA prend en charge des heures d'aide à domicile sous conditions

Pour les retraités du régime agricole, la MSA Ardèche-Drôme-Loire propose, sous conditions, une prise en charge d'heures d'aide à domicile. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des prestations extralégales, définies chaque année par le conseil d'administration de la MSA dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale. Cette prise en charge concerne des retraités du régime agricole à titre principal, résidant en Ardèche, Drôme ou Loire, ne bénéficiant pas de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et ne résidant pas en structure collective (sauf petites unités de vie). Elle peut être attribuée dès 60 ans pour les personnes GIR 5 ou dès 75 ans pour les personnes GIR 6. Dans tous les cas, il faut avoir cessé toute activité professionnelle, ainsi que son conjoint, et vivre à son domicile. Attention, cette prise en charge est également soumise à conditions de ressources (se renseigner auprès de la MSA).

6 à 10 heures par mois selon le GIR

La demande est à transmettre directement au service d'action sanitaire et sociale, via un imprimé dûment complété et accompagné des justificatifs demandés. Une évaluation des besoins sera réalisée par un travailleur social de la MSA ou d'une structure évaluatrice. Selon les situations, l'aide pourra aller jusqu'à la prise en charge de 10 heures par mois pour les personnes GIR 5, ou 6 heures par mois pour les GIR 6. Dans certains cas, après accord du comité d'action sanitaire et sociale restreint, 12 heures peuvent être accordées sur présentation d'une évaluation sociale, pour les retraités relevant d'un GIR 5, âgés de plus de 84 ans, vivant seul et relevant des deux premières tranches de revenus du barème. La participation de la MSA est versée directement à la structure conventionnée à réception des factures établies mensuellement. ■

*Ces prestations ont un caractère social et facultatif et peuvent être soumises à des conditions de ressources. Financées dans le cadre d'un budget spécifique limitatif, elles peuvent à ce titre être suspendues ou modifiées en cours d'année.

EN SAVOIR PLUS

Site internet : ardechedomloire.msa.fr
Tél. 04 75 75 68 68

TÉMOIGNAGE / À 89 ans, Roger Crémillieux, agriculteur retraité à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, bénéficie chaque semaine de deux heures d'aide à domicile. Un rendez-vous important qui lui permet de continuer à vivre chez lui de façon autonome.

« Mon objectif est de rester le plus longtemps possible chez moi »

Chaque mercredi matin, Roger Crémillieux accueille l'aide à domicile que lui envoie l'association ADMR de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Un rendez-vous dont il a pris l'habitude depuis sept ans. « Au départ, nous avons sollicité cette aide car mon épouse était très fatiguée. Elle est décédée il y a quatre ans et je continue à faire appel aux services de l'ADMR », confie Roger Crémillieux. Le couple a eu une carrière bien remplie dans l'agriculture. « Nous avions une ferme d'une trentaine d'hectares, d'abord avec des vaches laitières puis en production de viande. Mais sur la fin de ma carrière, des problèmes de santé m'ont obligé à arrêter l'exploitation. J'ai pris le poste de responsable du silo de Saint-Donat et nous avons déménagé. Mon épouse a

repris quelques terres en maraîchage, là où se trouve aujourd'hui le tout nouveau collège. Elle y a eu fait jusqu'à 10 000 pieds de cardon qu'elle vendait sur les marchés, des pommes de terre, des poireaux... » Tous deux ont pris leur retraite au milieu des années 1990.

« Tout est très bien encadré »

Aujourd'hui Roger Crémillieux reste relativement autonome selon les critères de la grille AGGIR (lire ci-contre) et ne bénéficie pas pour l'instant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour la prise en charge de l'aide à domicile. « Je paye plein pot les deux heures hebdomadaires mais je bénéficie d'un crédit d'impôt », précise-t-il. Son objectif est de rester le plus longtemps possible chez

moi tout en évitant de devenir une charge pour mes enfants. » Chaque mercredi, il peut compter sur l'aide à domicile pour effectuer les tâches ménagères qu'il ne peut plus assumer seul. « Au début, c'est vrai ça fait bizarre qu'une personne extérieure s'en charge. Mais tout est très bien encadré. L'aide à domicile laisse un cahier de liaison sur place où figurent les missions à accomplir. Quand elle arrive, nous discutons cinq minutes autour d'un thé. Je trouve ce temps important. Offrir le thé ou le café, ça permet de se mettre dans de bonnes dispositions », témoigne Roger Crémillieux.

Aujourd'hui, tout est organisé pour qu'il conserve son autonomie dans les meilleures conditions possibles. Outre l'aide à domicile, il bénéficie, du lundi au samedi, du portage de repas via le CCAS



Roger Crémillieux ne bénéficie pas pour l'instant de l'APA. Il compte sur le crédit d'impôt pour prendre en charge une partie de ses deux heures hebdomadaires d'aide à domicile.

de sa commune. Pour les démarches administratives, il peut compter sur sa famille. Enfin, reste son jardin de 500 m² :

« J'ai trouvé la solution, plaisante-t-il, un robot tondeur. » ■

Sophie Sabot

À SAVOIR /

Le GIR correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA. ■

EXPÉRIENCE / Depuis bientôt trois ans, Fabrice Perrochet organise sa vie professionnelle entre son activité agricole sur 32 hectares de grandes cultures bio et un emploi salarié dans une association d'aide à domicile.

Il jongle entre récolte, déchaumage, semis et... aide à domicile

En ce mois de juin, Fabrice Perrochet se partage entre ses 32 hectares de grandes cultures bio et son emploi dans l'aide à domicile. Il a signé jusqu'à fin juillet un contrat de 18 heures par semaine avec l'association ADMR de Châteaufort-sur-Isère. « Je travaille pour eux les lundis et mardis », précise-t-il. Le reste de la semaine est consacré à son exploitation agricole. « J'ai repris il y a dix ans la ferme de mes parents. Ils exploitaient une trentaine d'hectares de céréales et élevaient 9 000 dindes en intégration. Je n'ai gardé que les terres. Lorsque je me suis installé, j'ai d'abord travaillé à mi-temps dans la grande distribution puis dans l'industrie. Mais ça ne me convenait pas. Il y a trois ans, j'ai décidé de postuler dans l'aide à domicile. J'ai par ailleurs une petite activité d'animation musicale de soirées, je suis donc plutôt à l'aise dans la dimension relationnelle. Aider les personnes correspondait à ce que j'avais envie de faire », raconte Fabrice Perrochet.

Fabrice Perrochet exploite 32 ha en grandes cultures bio à Chateaufort-sur-Isère. Pour compléter cette activité agricole, il travaille également une partie de l'année pour l'ADMR.



« Le sentiment d'être utile »

« Dans l'aide à domicile, j'ai trouvé ce que je n'avais pas trouvé dans mes précédents emplois salariés : de la diversité et le sentiment d'être utile. Les conditions sont assez attractives, estime Fabrice Perrochet. Je suis obligé d'avoir mon propre véhicule et, sur une grosse journée, il m'arrive de parcourir jusqu'à 50 kilomètres mais je reçois une indemnité kilométrique qui me permet, pour l'instant, de rentrer dans mes frais. » Côté organisation, en général, il connaît son planning une semaine à l'avance. « Nous sommes équipés d'un portable spécifique de l'ADMR avec une application qui nous communique la liste des personnes chez qui nous devons intervenir. Si nous rencontrons une difficulté, il y a toujours quelqu'un à notre écoute au niveau de l'association », précise-t-il. Dans quelques semaines, il interromptra pour quelques mois son activité à l'ADMR pour se consacrer uniquement aux cultures. « Je reprendrai à 35 heures en novembre ou décembre, après les semis, et probablement jusqu'en juin. Cet emploi me permet de m'en sortir en plus de mon activité agricole et de tirer un revenu », conclut-il. ■

Sophie Sabot

Il apprécie particulièrement la diversité du métier d'aide à domicile. « Ce n'est pas un métier de femme de ménage, clarifie-t-il. Dans la journée, quand je travaille neuf heures, il m'arrive de voir jusqu'à neuf ou dix personnes. Je peux commencer ma matinée en aidant l'infirmière pour la toilette ou l'habillement, ou juste préparer le petit-déjeuner de la personne, en accompagner une autre pour ses courses, préparer le repas ou aider la personne à manger... Le soir, il m'arrive également d'aider au couchage des personnes dépendantes. Dans ce cas, j'utilise un verticalisateur, un matériel spécifique sur lequel j'ai reçu une

formation. » Étre un homme n'est pas un obstacle selon lui. « S'il y a encore quelques années, les bénéficiaires avaient parfois un peu de recul face à un homme, les préjugés sont tombés. Et puis, cela permet aussi d'assurer certaines tâches plus physiques. » Étre agriculteur peut aussi s'avérer un atout. « Ce travail demande un certain sens de l'organisation, comme en agriculture, souligne-t-il. Et, en milieu rural, on a aussi à faire parmi nos bénéficiaires à des agriculteurs retraités. » L'occasion d'échanger quelques mots, toujours appréciés, sur le métier.